

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 110 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Paris Saint-Germain;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission.

Délibère :

Article 1 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation Paris Saint-Germain, 4 bis, avenue Kennedy à Saint-Germain-en-Laye (78).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée à la Fondation Paris Saint-Germain (X07794) pour les activités qu'elle se propose de mener au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 326, destination 3260005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO